

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

PRESENTS : M. RODRIGUES, M. BAYONNE, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, M. REIZ, Mme FLORES, M. REIG, Mme CHOUJAA, M. CUBELES, Mme VIARGUES, Mme BARBANCE, M. CAYUELA, Mme GRENTE, Mme RODRIGUEZ, Mme CASSAN, Mme ROTH, M. ESCAICH, Mme MOREAU, M. MORANDIN

PROCURATIONS : Mme RIBET à Mme EYCHENNE; M. VIVES à M. CASSIGNOL ; Mme SALVANS à M. BAYONNE ; M. DALMAS à M. VIVANT ; M. ROSELLO à M. FRAPPIER ; M. PECHAMAT à M. ESCAICH

ABSENTS : M. FAYE, Mme LAVILLE

1- PERSONNEL

• **Création d'un poste de policier municipal titulaire à temps complet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) décide de créer à compter du 1^{er} janvier 2016 un poste de policier municipal titulaire à temps complet relevant du cadre d'emploi des policiers municipaux et précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

• **Augmentation du taux de cotisation du contrat de prévoyance complémentaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix) approuve le nouveau taux de cotisation du contrat de prévoyance à 0,97 % passé avec Collecteam, pour une base de cotisation inchangée.

• **Remboursement de frais occasionnés pour déplacement temporaire**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (27 voix) décide la prise en charge des frais de déplacement d'un agent lors d'une formation pour un montant de 125.06 euros et leur remboursement à l'agent concerné, sur présentation des justificatifs.

2- FINANCES

• **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation du centre multi accueil sur le nouveau quartier d'habitation Andromède deuxième tranche**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de la Préfecture de la Haute Garonne pour la construction du centre multi accueil sur le nouveau quartier d'habitation d'Andromède, conformément aux conditions d'éligibilité fixées par la circulaire du 10 novembre 2015, à hauteur de 50 % du montant prévisionnel de la deuxième tranche de travaux. Il l'autorise à signer tous actes afférents à ce dossier.

• **Décision modificative n° 3 : Budget Primitif 2015 de la commune**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une modification du Budget Primitif est nécessaire pour réajuster les crédits du chapitre 014 (atténuation de produits) en dépenses de fonctionnement. Les crédits imputés à ce chapitre concernent le prélèvement effectué sur le produit des contributions directes au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) pour 2015. Le montant du FPIC était estimé à 20 000 euros au moment du vote du budget. Il sera finalement de 20 878 euros.

Les crédits ouverts sont détaillés comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE		Inscription BP + DM 1 et DM 3 2015	DM 3
014	73925	Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC)	20 000.00	+ 878.00
022		Dépenses imprévues	237 883.00	- 878.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

- **REGIE MUNICIPALE : Remboursement du solde cantine de restauration scolaire et garderie pour clôture de compte**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) autorise le remboursement du solde de compte de restauration et garderie pour la personne concernée.

3- ADMINISTRATION GENERALE

- **Avis sur les dérogations au repos dominical en 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix) décide de donner un avis favorable à l'ouverture des dimanches proposée par Monsieur le Maire (hors biens culturels, d'ameublement, de jardinage et de bricolage) les dimanches 10 janvier, 26 juin, 4 septembre, 27 novembre et 4, 11 et 18 décembre 2016. Il décide de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

4- URBANISME

- **Adoption d'une convention de portage entre la commune de Beauzelle et l'EPFL du Grand Toulouse de l'ensemble immobilier situé 10, Rue du Lavoir à Beauzelle, cadastre section AD n°337, 338 et 339**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (27 voix) d'approuver la convention de portage entre la commune de Beauzelle et l'EPFL du Grand Toulouse, concernant de l'ensemble immobilier, situé 10 rue du Lavoir à Beauzelle, cadastré section AD n°337, 338 et 339 ET D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de portage ainsi que l'ensemble des actes et documents subséquents.

- **Adoption d'une convention de portage entre la commune de Beauzelle et l'EPFL du Grand Toulouse de l'ensemble immobilier situé 19, Route de Grenade à Beauzelle, cadastre section AM n°354**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité (27 voix) d'approuver la convention de portage entre la commune de Beauzelle et l'EPFL du Grand Toulouse, concernant de l'ensemble immobilier, situé 19, route de grenade à Beauzelle, cadastré section AM n° 354 et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de portage ainsi que l'ensemble des actes et documents subséquents.

5- VOIRIE

- **Plan d'Accessibilité de la voirie et de l'aménagement des espaces Publics : adoption du P.A.V.E 2015**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité (27 voix) d'approuver le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements de l'espace public pour l'année 2015 présenté sur le document annexé.

6- FINANCES

- **Ouverture par anticipation des crédits d'investissement sur l'exercice 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (27 voix) autorise les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2015, selon la répartition présentée ci dessus, dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour 2016 et précise que ces dépenses seront retranscrites dans le budget primitif 2016.